

SENINGHEM

Bulletin d'informations municipales



> Décembre 2021 numéro 29



Mesdames, Messieurs, Chers administrés,

Les traditionnelles fêtes de Noël et du nouvel an vont venir rythmer la fin d'année 2021 qui approche à grands pas. Elles sont synonymes de convivialité, de joie, de bonheur et de retrouvailles avec vos proches. Je vous souhaite le meilleur, entourés des vôtres !

La pandémie de covid-19 bouleverse nos vies depuis bientôt deux ans. A ce titre, l'état d'urgence sanitaire vient d'être prorogé jusqu'à fin juillet 2022 par le gouvernement, nous obligeant à nous adapter constamment au gré des contraintes sanitaires.

De nouveau, les indicateurs ne sont pas très encourageants. Continuez à prendre soin de vous, préservez sa santé est indispensable ! C'est tous ensemble que nous gagnerons contre ce virus ! Respectez les gestes barrière, portez le masque, faites-vous vacciner.

Quelques perspectives pour 2022.

Pour le développement de notre commune, le Conseil Municipal a décidé de programmer les projets suivants :

1. La rénovation d'une 1ere tranche de la rue des Tilleuls avec création de noues et de puits d'infiltration pour l'évacuation des eaux de pluies.
2. L'achèvement de la mise en conformité de la Défense extérieure contre l'Incendie avec l'installation d'une citerne souple à La Raiderie et deux poteaux Incendie (l'un à l'entrée de Watterdal et le second rue principale.)
3. La finalisation du local de stockage (bardage et portes)
4. L'extension et la rénovation du groupe scolaire avec construction d'un local qui servira de dortoir et de garderie, réaménagement des toilettes, nouvelles menuiseries, modification du système de chauffage, isolation,... dans un souci d'économies d'énergie. Le cabinet Paral'Ax est chargé d'effectuer les études et présentera plusieurs hypothèses. Ces travaux seront conséquents, aussi les soutiens financiers de l'Etat, de la Région, et du Département sont espérés.

Je vous souhaite, à toutes et tous, de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

Enfin, espérons pour toutes et tous, **une bien Meilleure Année 2022 !**



EDITO 2

**VIE DE LA
COMMUNE** 3

**ZOOM SUR LES
TRAVAUX** 13

**CONSEILS
MUNICIPAUX** 19

**NOS
COMMERCES** 21

CCPL 22

ETAT CIVIL 26

**INFOS
PRATIQUES** 27



OPERATION « Fleurir le Pas de Calais »

Lundi 5 juillet 2021, la municipalité a reçu le jury de l'opération « Fleurir le Pas de Calais ». Celui-ci a pu apprécier le fleurissement et les travaux d'embellissement de la commune.

A l'issue de leur passage, la commune s'est vue attribuer le « bouquet d'or avec les félicitations du jury »



MISE A L'HONNEUR DE PASCAL HENON

Mr Pascal HENON, Adjoint technique a fait valoir ses droits à la retraite au 1er Avril 2021, après un peu plus de 18 années au service de la commune. Mr le maire l'a mis à l'honneur en retraçant toute sa carrière. Cela fût suivi du verre de l'amitié.





Après une cérémonie religieuse et un dépôt de gerbe devant le monument aux morts, une remise de diplômes du Travail a eu lieu ainsi qu'une distribution de « Chèques lire » aux enfants entrant au collège. La cérémonie s'est terminée par un vin d'honneur.





Dimanche 18 juillet s'est déroulé la deuxième étape du challenge TOK. Un immense bravo à l'ensemble des coureurs des 4 H de Seninghem. Des visages fatigués par l'effort et la chaleur, mais des visages heureux et souriants



RANDONNEE PEDESTRE



Samedi 24 juillet, malgré la crise sanitaire et la nouvelle réglementation, une centaine de randonneurs en départs échelonnés, ont pu apprécier les deux parcours proposés, avec au retour, une magnifique vue sur la vallée de l'Urne à l'Eau

40ème NATIONALE D'ELEVAGE DU CLUB FRANÇAIS DE L'AIREDALE TERRIER

Cet événement organisé par le club français de l'Airedale Terrier s'est tenu le samedi 18 et le dimanche 19 septembre sur le stade de SENINGHEM





La brocante initialement prévue le dimanche 25 juillet 2021, a pu se tenir normalement dans de bonnes conditions le dimanche 12 septembre. La météo radieuse de cette journée et une organisation millimétrée de ses bénévoles, participèrent grandement à son succès !





"Collecte beaucoup moins importante cette année! Espérons que cela dure dans le temps! Merci à tous les participants de l'opération !



LADIES'ROSE TRAIL

Pour la quatrième année, la communauté de communes du Pays de Lumbres a organisé dimanche 26 septembre le Ladies'Rose Trail, au profit de l'association des Rubans du Pays de Lumbres qui œuvre à la collecte de fonds pour la lutte contre le cancer du sein. Deux parcours de trail de 10 et 16 km, sans classement ni chrono, et une randonnée de 9 km étaient au programme. La précédente édition ayant dû être annulée du fait de la crise sanitaire, les participants s'étaient donnés rendez-vous en nombre : une bonne centaine de marcheurs et une cinquantaine de traileurs. Certains ont à cette occasion découvert la station de trail de Seninghem.



BANQUET DES AÎNES



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Mr Le Maire, en compagnie d'Adjoints et de Conseillers, du Président des Anciens Combattants de Seninghem, du Porte Drapeau, a déposé une gerbe du souvenir au pied du monument aux Morts.

Pour nos soldats tombés pour la France. Pour nos héros qui aujourd'hui se battent pour nous protéger. Pour nos blessés de guerre. Pour nos anciens combattants. Pour nos veuves et veufs de guerre. Pour nos orphelins. Pour les victimes du terrorisme. Portons le Bleuet de France.



CEREMONIE DE REMISE DES CHEQUES « TRAIL EVASION »

Les bénévoles de l'association « Les Délices de Léa » se sont retrouvés vendredi 5 novembre pour la cérémonie de remise des chèques en faveur d'enfants extraordinaires . Petit rappel, après l'annulation en raison de la crise sanitaire, où l'ensemble des Participants Traileurs, marcheurs, Clubs et partenaires ont fait don des sommes versées (BRAVO à Tous !!), 10248€ ont été récolté . Les sommes versées ont servi pour des aménagements de pièces de vie, des soins et du matériel.

Associations bénéficiaires : Ensemble pour Paul, Les Ailes de Raphaël, Lame de joie et Giovanni . Merci pour eux!



LE COLIS DES ÂÎNES



Distribution du colis aux aînés de la commune par les conseillers municipaux . Ces paniers garnis ont été confectionnés par le trail café.

LEA, INTRONISEE DISCIPLE ESCOFFIER



Vendredi 19 novembre 2021 a eu lieu le 4ème repas d'Epicure pour le 175ème anniversaire de Auguste ESCOFFIER au Najeti Hôtel du Golf avec l'intronisation de :

- François Wavrant, Romain Haudiquet et Léa Leclercq (Les délices de Léa).

En présence de :

- Madame La Ministre Brigitte Bourguignon,
- Monsieur le Sous-préfet Guillaume THIRARD,
- Monsieur Le Président de Département du Pas de Calais Jean-Claude Leroy,
- Monsieur le Député Christophe Leclercq,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres Christian Leroy,
- Madame le Maire de Lumbres Joelle Delrue,
- Monsieur le Président des Disciples d'Escoffier Hauts de France Philippe LOR
- Monsieur le Président des Chefs en Nord Hervé Duploux

Les Disciples d'Escoffier Hauts de France - officiel, Les chefs en Nord,

Le principe du Disciple Escoffier

L'égalité entre Disciples, sans distinction de grade, la transmission des connaissances, le respect de la culture et de l'évolution perpétuelle de la cuisine, l'organisation de dîners d'Epicure et de Chapitres d'intronisation, la recherche et la réalisation d'actions pour une cause caritative, autant de valeurs que rappelle le Président lors de l'ouverture de chaque cérémonie d'intronisation des nouveaux Disciples.

C'est le sens du serment que chacun prête lors de son intronisation :

« Je fais le serment de transmettre, de servir, et d'honorer la Cuisine, sa culture et son évolution permanente. »

ZOOM SUR LES TRAVAUX



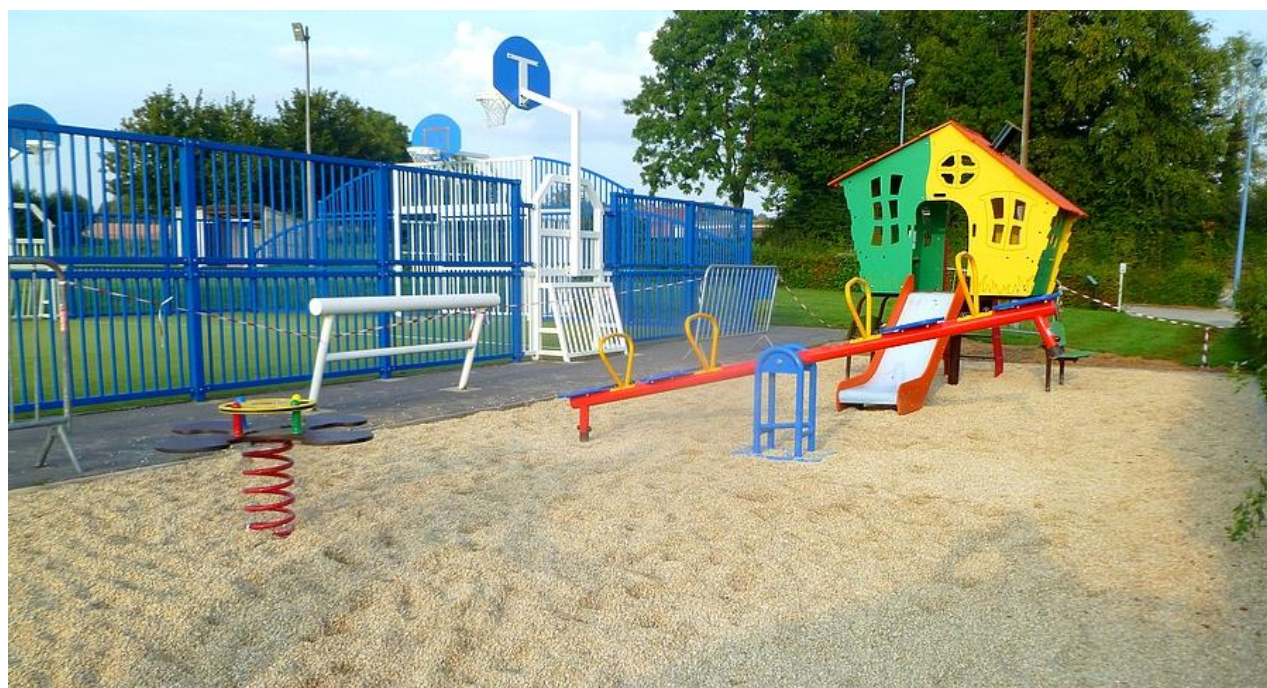
IMPLANTATION D'UNE ANTENNE DE TELEPHONIE

La société SFR a été mandatée pour implanter une antenne de téléphonie mobile à Watterdal afin de résorber les zones blanches qui subsistent sur le hameau. Celle-ci sera mutualisée avec d'autres opérateurs.





Mise en place d'une aire de jeux pour les plus petits à côté du city-stade par les employés communaux



CONSTRUCTION DU LOCAL DE STOCKAGE

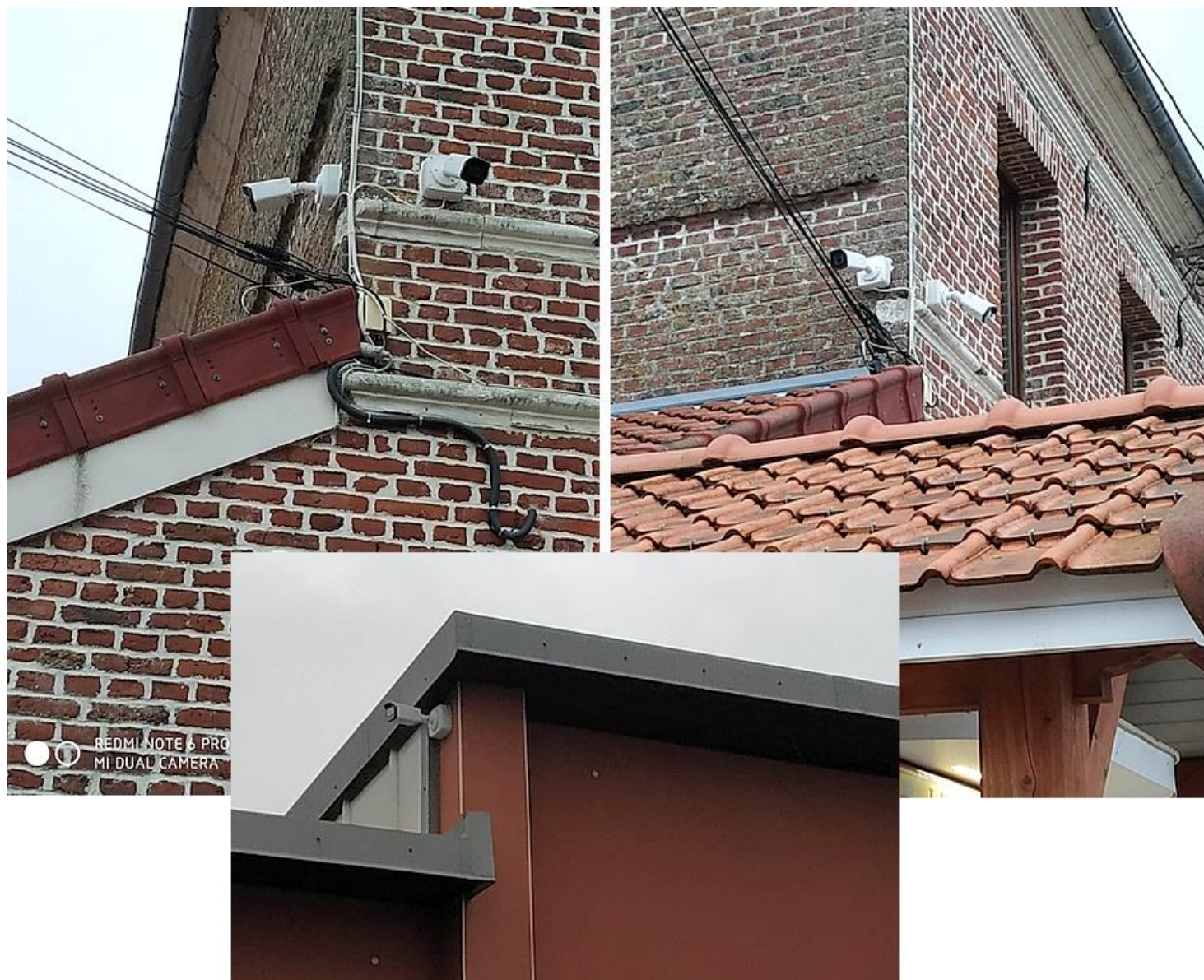


Les employés communaux poursuivent la construction du local de stockage face à la salle d'activités rue Thiau.



Mise en place de citernes souples pour la défense incendie, rue Hamet et à Watterdal, suivi de leurs tests de conformité de débit.





La société INTERSYSTEME a finalisé la pose de 4 caméras de surveillance. Celles-ci permettront d'assurer en permanence une surveillance aux abords de la mairie, du city-stade et du cimetière

RENOVATION DU PUIITS



Une rénovation du puits à WATTERDAL est en cours par les employés communaux, qui permettra prochainement une mise en service réservée uniquement aux habitants de SENINGHEM

EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC



De nouveaux points lumineux (candélabres LED) sont en cours d'installation par l'entreprise BLOT électricité, qui permettront une meilleure couverture de notre réseau d'éclairage public. 8 points sont donc ajoutés : 2 dans la rue Hémont, 2 dans la rue du Long Pré, 1 impasse du Crocq Renoit, 2 dans la rue des Tilleuls, 1 au carrefour du Lusquet

ABRI VELOS ELECTRIQUES



L'abri vélos pour la station mobilité est installé. Il accueillera prochainement 2 vélos à assistance électrique avec le même principe de réservation que le véhicule électrique déjà présent.

REUNION DU 5 JUILLET 2021



- Approbation du conseil pour la **mise en place d'une nouvelle comptabilité au 01/01/22**



- **Installation de 4 caméras de surveillance** : une demande d'autorisation d'installation est obligatoire. Une demande de subvention sera déposée. C'est la **société Inter Système** qui a été retenue



- **Présentation de l'audit énergétique de la salle d'activités et compte-rendu sur le groupe scolaire.** Priorité du conseil municipal pour la rénovation du groupe scolaire



- **Fête nationale du 14 juillet** : reconduction de l'organisation de cette manifestation comme à l'habitude
- **Ducasse 2021** : animations programmées en fonction des contraintes sanitaires



- **Repas des Aînés** programmé fin septembre/début octobre
- **Transfert de recette** suite à la dissolution du CCAS
- **Participation financière de la commune à l'achat de 3 tableaux numériques** pour les classes de Coulomby



- **Réalisation de zones de croisement** sur la rue des creuses
- **Pose de panneaux de « rappel priorité à droite »** sur la rue principale

Retrouvez l'intégralité des comptes rendus sur le site <http://seninghem.fr/> rubrique « Vie municipale »

REUNION DU 7 SEPTEMBRE 2021



- **Bilan du centre de loisirs 2021** : 84 enfants ont participé. Dépenses de 14079.98€. Participation des familles 7611.80€



- **Projet de rénovation du groupe scolaire** : un ambitieux programme de rénovation est nécessaire. Consultation du cabinet « Parallax » pour plusieurs scénarios. Une extension dortoir et garderie seront envisagées



- **Repas des Aînés** fixé au samedi 9 octobre. Le colis de fin d'année pour les plus de 70 ans est reconduit



- **Réunion d'informations avec le chargé de relations de SFR** le mardi 21/09 pour l'implantation de l'antenne de téléphonie à Watterdal



- **Rapport 2020 du SIDEALF approuvé**
- **Garderie transférée à la salle d'activités** à partir du 13/09
- **Extension du réseau d'eau potable dans l'impasse du Crocq Renoit** par SUEZ

REUNION DU 4 NOVEMBRE 2021



- **Convention territoriale globale avec la CAF** : approbation du conseil pour le lancement de la procédure avec la CAF et une signature avant fin 2021.
- **Répartition des travaux pour l'extension de la conduite d'eau**, impasse du Crocq Renoit, entre la commune et le SIDEALF
- **Présentation du bilan des investissements 2021**. Montant des dépenses 162430€, subventions toutes obtenues
- **Projets 2022 adoptés** : rénovation d'une 1ere tranche de la rue des tilleuls, poursuite de la défense incendie, rénovation du groupe scolaire selon budget, finalisation du local de stockage
- **Fêtes de fin d'année** : arbre de Noël le 21/12 à 18h30 spectacle et distribution de jouets (enfants jusque 12 ans), distribution du colis des aînés les 16, 17, 18 Décembre.
- **Proposition d'acquisition d'une parcelle de landes**, section B n°138, pour 3500€
- **Dissolution de l'AFR de Coulomby**, acceptée
- **Augmentation du temps de travail de Mme CHOCHOY** à 20h/semaine
- **Un hommage à Mr A.SAUVAGE**, ancien maire, sera proposé en mai 2022 à la famille

Retrouvez l'intégralité des comptes rendus sur le site <http://seninghem.fr/> rubrique « Vie municipale »

REUNION DU 15 DECEMBRE 2021



- **Projet de réhabilitation thermique du Groupe scolaire avec extension de 75 m2 pour le dortoir et la garderie**. Présentation des plans. Budget estimé à **639 152.40 € TTC**. Demandes de subventions auprès de l'ETAT (DETR et DSIL 2022), de la région, et du département
- Remise en état de la 1ere Partie de la **rue des Tilleuls**. L'estimatif est de **64 000€ TTC**
- 3eme tranche de la **Défense Extérieure** contre l'Incendie estimée à **24 500€ TTC**. (1 poche souple à La Raiderie ,1 poteau incendie à l'entrée de Watterdal et 1 autre rue principale)
- **Convention pour la servitude Impasse du Crocq Renoit** adoptée (extension du réseau d'eau)
- **Présentation d'une possible tarification sociale de la cantine scolaire** au sein du RPI
- Organisation de la **distribution des colis aux aînés** par les membres du Conseil Municipal
- **Annulation de la cérémonie des Vœux en Janvier 2022** pour cause de pandémie
- Acquisition du logiciel « **eTicket** » pour la gestion de la cantine, de la garderie et de l'accueil périscolaire avec paiement en ligne, prélèvement bancaire, etc ...
- **Aide de 200€** aux jeunes qui souhaitent s'inscrire à une formation BAFA afin de devenir futur animateur du Centre de loisirs
- Attribution aux employés communaux d'une **prime mensuelle « IFSE »** au prorata du temps de travail de chacun, 100€ pour un temps plein
- **Participation communale de 650 €** au déplacement organisé pour la visite de l'Assemblée Nationale le 12 Janvier 2022 si les conditions sanitaires le permettent

NOS COMMERCES




Le trail café

Café
Restauration - traiteur
Epicerie vrac - Boulangerie
Service postal
Mondial relay
FDJ

90A rue principale
62380 Seninghem
0321385455



Horaires Service postal + mondial relay
Mardi au Jeudi : 11h-14h / 16h30 - 18h
Vendredi au dimanche : 9h30-12h

Complément horaires pour le café / restauration
Vendredi - Samedi - dimanche
12h - 19h

Facebook : le trail café



Les Délices de Léa
2, impasse du blanc guénon
A Seninghem - Tél : 03.21.38.05.92




**Les P'tits
Bankseurs de Stef**



"Des instants uniques à partager"
Stef, conseillère en vente

Vijoux, écharpes, sacs, chaussures
Ventes privées, C.E, sur rendez-vous

stephanie.bocquet03@gmail.com
06 62 49 57 04
Facebook
6 rue des Tilleuls 62380 Seninghem




**Cathy
Beclin**
Conseillère
06 11 08 73 53

H₂O at Home

Mon site :
<https://h2office.h2o-at-home.net/website/monsite-replique/>

Rejoignez-moi sur Facebook :
Cathy H2O at Home

Mon mail : carrettecatherine@yahoo.fr



Scannez le QR code et découvrez
notre catalogue en ligne :
<http://e-catalog.h2o-at-home.com/fr/>

TRANSPORT SOLIDAIRE

NOUVEAU en Pays de Lumbres : le Transport Solidaire.

Une aide aux déplacements PAR les habitants du Pays de Lumbres POUR les habitants du Pays de Lumbres. Un service disponible sur et pour les 36 communes du territoire ainsi que la commune de Bainghen qui entre dans le cadre de la politique volontariste en matière de mobilités inclusives et solidaires de la CCPL, animé et géré par Familles Rurales Surques et environs en partenariat avec la collectivité. Ce service s'adresse à toute personne habitante du Pays de Lumbres qui éprouve ponctuellement ou de manière régulière des difficultés à se déplacer : retraité, bénéficiaire du RSA, demandeur d'emploi, salariés, en incapacité physique de se déplacer ou sans moyen de locomotion disposant de faibles revenus. Le Réseau de conducteurs bénévoles est composé d'habitants du Pays de Lumbres souhaitant consacrer de leur temps à ce service et ayant un véhicule pour transporter les adhérents en demandes. Il suffit, pour devenir conducteur bénévole, de signer une charte d'engagement et de respecter une charte de bonne conduite. Le conducteur bénévole est ensuite sollicité en fonction de ses disponibilités et défrayé à la hauteur du kilomètre parcouru. Le service compte 10 conducteurs bénévoles et 50 bénéficiaires. Le premier trajet a eu lieu le 10 mai 2021 et depuis, 326 trajets ont été réalisés au total, soit 4680 km. **Plus d'infos ? Contactez Familles rurales Surques et environs au 07 49 84 09 50 ou transportsolidaire.pasdecals@famillesrurales.org**



COMMENT UTILISER TRANSPORT SOLIDAIRE ?

Au moins une semaine avant votre premier déplacement, contacter l'association afin de constituer votre dossier de bénéficiaire.

Contactez l'association au moins 48 heures avant le déplacement. Toute demande de déplacement pour le lundi doit être formulée le jeudi précédent.

L'association vous rappelle une fois le déplacement organisé avec un conducteur bénévole.

Au jour et à l'heure convenus, le conducteur bénévole vous prend en charge chez vous et vous amène à l'endroit souhaité.

Sur place, il peut vous accompagner et vous attendra dans une limite de 2 heures.

A l'issue du déplacement, vous réglez directement au conducteur votre participation de 0,20€ ou 0,30€ (selon vos ressources) par kilomètre parcouru.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, VOUS
POUVEZ NOUS CONTACTER :



TRANSPORT
SOLIDAIRE

Téléphone : 07.49.84.09.50

Mail :

transportsolidaire.pasdecals@famillesrurales.org

onyva
La mobilité en Pays de Lumbres

PAYS DE LUMBRES

Un service coordonné par l'association
Familles Rurales Surques et environs et la
Communauté de Communes du Pays de
Lumbres

**Familles
rurales**
Vivre mieux !

ASSOCIATION
DE SURQUES
ET ENVIRONS

Familles Rurales
Surques et environs
19 rue de la place
62850 Escouilles
transportsolidaire.pasdecals@famillesrurales.org

Association loi 1901,
membre de Familles
Rurales, Fédération
nationale, reconnue
d'utilité publique



TRANSPORT
SOLIDAIRE

UNE AIDE AUX
DÉPLACEMENTS,
POUR LES HABITANTS,
PAR LES HABITANTS.



**Familles
rurales**
Vivre mieux !

ASSOCIATION
DE SURQUES
ET ENVIRONS

QUAND UTILISER TRANSPORT SOLIDAIRE ?

DU LUNDI AU VENDREDI, ENTRE 8H00 ET 19H00, MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DE CONDUCTEURS BÉNÉVOLES POUR VOUS TRANSPORTER ET VOUS ACCOMPAGNER

COMMENT PUIS-JE EN BÉNÉFICIER ?

* Vous avez des difficultés pour effectuer vos déplacements

* Vous êtes retraité, bénéficiaire du RSA, demandeur d'emploi, salarié, en incapacité physique, sans moyen de locomotion ou sans permis,

* Vous avez une difficulté exceptionnelle

* Vous disposez de ressources limitées et inférieures à 1100€ par mois et par adulte, et 550€ par personne à charge

Tarifs : 0,20€ par kilomètre effectué

* Vos ressources sont comprises entre 1100€ et 1300€ par mois et par adulte et 650€ par personne à charge

Tarifs : 0,30€ par kilomètre effectué

* Devenez adhérent !

CONTACTEZ L'ASSOCIATION POUR VOTRE INSCRIPTION, AU MOINS UNE SEMAINE AVANT VOTRE PREMIER DÉPLACEMENT

POURQUOI FAIRE APPEL À TRANSPORT SOLIDAIRE ?

- Ma grand-mère a besoin d'aide
- J'ai rendez-vous chez le médecin
- J'ai un entretien d'embauche
- Je dois aller faire mes courses
- Je me suis cassé le pied ...



TRANSPORT SOLIDAIRE



DEVENEZ CONDUCTEUR BÉNÉVOLE

Vous souhaitez consacrer du temps à une action d'entraide et de solidarité ?

Vous disposez d'un véhicule et acceptez de l'utiliser pour transporter des personnes qui rencontrent des problèmes de mobilité ?

Vous vous engagez à signer et respecter la charte de bonne conduite ?

COMMENT ÇA MARCHE ?

Vous serez sollicité en fonction de vos disponibilités.

Pour chaque kilomètre parcouru, un défraiement de 0,40€, non imposable, vous sera versé.

CONTACTEZ L'ASSOCIATION POUR VOUS FAIRE CONNAÎTRE !

STATIONS MOBILITES



Implantation future de la station mobilité avec 2 vélos à assistance électrique sous abri couvert qui viendront s'ajouter au véhicule déjà présent



Les deux stations d'autopartage à Escœuilles et Seninghem se sont étoffées depuis 2018. Elles seront **sept** d'ici le printemps 2022 pour devenir **des stations mobilités** réparties à Lumbres et dans quatre nouvelles communes pour mailler au mieux le large territoire de la CCPL et tisser des liens de transport, voire sociaux. Dans ces stations, on trouvera une **voiture électrique et des vélos à assistance électrique**. Ce sera aussi le point de rencontre du transport scolaire et de celles et ceux qui veulent faire du covoiturage.

Les communes où il y aura une station d'ici la fin de l'été : Wavrans-sur-l'Aa, rue Bernard-Chochoy, sur le parking de la salle des fêtes (sur l'actuel parterre de fleurs et la première place de parking) ; Zudausques, sur le parking de l'estaminet de la Troussebière, rue des Courtils ; Seninghem, rue Principale, à l'emplacement de la station d'autopartage, à proximité du Trail Café et de la mairie ; Escœuilles, rue de la Place, à côté de la mairie ; Bonningues-lès-Ardres, route de Licques, sur le parking de la salle La Contemporaine ; Lumbres, à l'intersection entre la rue Candide-Cousin et la rue Jean-Jaurès, devant l'entrée de la salle polyvalente ; et Nielles-lès-Bléquin, sur le parking de la mairie

LA MAISON DE SANTE

Les travaux de la Maison de santé démarrent

La réhabilitation de la friche commerciale ex Carrefour Contact, avenue B. Chochoy à Lumbres, a démarré : après la préparation du chantier en septembre 2021, les travaux ont commencé début octobre pour une durée estimée à onze mois. L'offre de soins de premier recours est fortement déficitaire sur le territoire de la CCPL : moins de 4 médecins généralistes pour 10 000 habitants en 2020 contre 8,5 en Pays de Saint-Omer et 10,8 sur le périmètre Nord et Pas-de-Calais. Le déficit s'accroît d'années en années (densité de près de 5 médecins généralistes pour 10000 hab. en 2017) et plus marqué sur l'ouest de la CCPL. A l'inverse, le territoire enregistre une forte augmentation de sa population : +19% entre 1999 et 2017 (+3 872 hab.) De ces constats, et en coordination avec les professionnels de santé, les réflexions d'une Maison de santé pluriprofessionnelle intercommunale ont été initiées dès 2020, constituant une opération prioritaire pour le territoire. Cette maison de santé, labellisée par l'Agence Régionale de Santé le 30 septembre dernier, regroupera 5 cabinets médecins généralistes, 1 cabinet infirmiers, 4 cabinets spécialistes (psy/sophro, pédicure/podologue, ostéopathe, diététicienne), 1 salle de réunion, 1 cuisine thérapeutique, sur 500 m² environ.

Coût total des travaux : 1,4 millions d'euros + études et acquisition du site / 67% de financement : Région, Département, Etat, Ademe.





Le Réseau PLUME vous ouvre ses rayonnages !

PLUME est le Réseau de lecture publique du Pays de Lumbres, accessible gratuitement et à destination de tous ! Ce sont ainsi 12 médiathèques qui sont en réseau sur le territoire dans les communes d'Acquin-Westbécourt, Alquines, Dohem, Elnes, Escœuilles, Esqueredes, Lumbres, Nielles-les-Bléquin, Pihem, Ouve-Wirquin, Wavrans-sur-l'Aa et Zudausques.

Pour s'abonner, c'est simple, gratuit, et à durée illimitée ! Il suffit de se rendre dans n'importe quelle médiathèque du Réseau : les bénévoles réaliseront sur place votre carte : gratuite, utilisable immédiatement, et à validité permanente, nul besoin de la renouveler chaque année. Vous souhaitez gagner du temps pour réaliser votre carte d'abonné ? Vous pouvez déjà imprimer votre pré-demande sur le site internet PLUME www.plumemediatheques.fr

POUR PLUS D'INFOS : Contactez la coordinatrice CCPL du Réseau PLUME, SARAH CARVALHO : 03 21 12 94 93/ plume@ccplumbres.fr

SERVICE URBANISME DE LA CCPL

Vous avez des travaux ? Nos instructeurs droits des sols se tiennent à votre disposition !

Vous envisagez des travaux sur votre habitation (toiture, façade, extension...) ou en extérieur (clôtures, abris...) ? Ces travaux nécessitent des démarches et demandes d'autorisation avant de vous lancer ?

Avant tout projet, il est important de vous renseigner sur les règles et procédures applicables en matière d'urbanisme, car celles-ci varient selon la zone dans laquelle vous vous situez, la nature et l'étendue des travaux.

Aussi, pour répondre à vos attentes, des instructeurs se tiennent à votre disposition à la Communauté de Communes du Pays de Lumbres au 03 21 12 94 94 ou par mail : ads@ccplumbres.fr

Si l'instruction des autorisations d'urbanisme est effectuée à la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, la mairie reste le guichet unique pour le dépôt de vos dossiers et votre interlocuteur privilégié.

Pour vous accompagner dans vos projets, vous pourrez trouver des informations utiles dans le Cahier de recommandations architecturales et paysagères téléchargeable sur le site internet de la CCPL : cc-paysdelumbres.fr

Pour connaître le zonage applicable à votre parcelle ainsi que pour consulter le Plan Local d'Urbanisme intercommunal vous pouvez consulter en ligne :

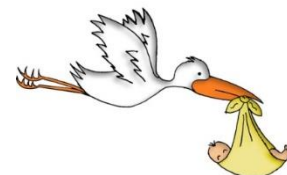
- Le site du Géoportail de l'urbanisme : geoportail-urbanisme.gouv.fr
- Le site de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres : cc-paysdelumbres.fr/Le-Territoire/Plan-Local-d-Urbanisme-Intercommunal/PLUI-approuve-le-30-septembre-2019



NOS JOIES ET NOS PEINES...

LA CIGOGNE EST PASSEE...

- **Oscar TORPOS** né le 30 juillet à Blendecques de Joshua TORPOS et de Anaïs KESTEL, domiciliés 70 rue principale à SENINGHEM
- **Iris, Daisy, Nathalie ALLOUCHERY** née le 18 Août 2021 à SAINT-MARTIN-BOULOGNE de Romain ALLOUCHERY et Anne-Sophie CLABAULT, domiciliés 30 RN42- La Raiderie à SENINGHEM
- **Louis BELLENGUEZ** né le 17 septembre à St-Martin-Boulogne de Quentin Bellenguez et Amélie Coquerelle, domiciliés 16 A route nationale à SENINGHEM
- **Ruby, Betty, Carole, Claudine DEWEZ** née le 4 Octobre 2021 à Saint Martin Boulogne de Morgan DEWEZ et de Mathilde OBERT, domiciliés 12 rue Hamet à SENINGHEM
- **Léo, Bernard, Patrick DESPELCHIN**, né le 01 Novembre 2021 à St-Martin-Boulogne de Jonathan DESPELCHIN et de Cindy DEROLLEZ domiciliés 46, RN42 La Raiderie - SENINGHEM



ILS SE SONT PACSES

- **Krämer Irène et Lenglet Jérémy**, le 3 décembre, domiciliés 36 rue des grands bois
- **Walzer Jérémy et Leleu Justine**, le 7 décembre, domiciliés 9 C chemin du Val du Bois



NOUS AVONS EU LA DOULEUR DE PERDRE

- **Mme Aline ROUGEMONT**, âgée de 93 ans, domiciliée 12 rue Hamet, décédée le 6 février 2021 à Helfaut
- **Mr Jean-Louis RIGAUX**, âgé de 62 ans, domicilié 34 rue principale, décédé le 6 octobre 2021 à Seninghem
- **Mme Marie-Paule LEBRIEZ née LECOINTE**, âgée de 85 ans, domiciliée 46 rue du Lusquet, décédée le 6 novembre 2021 à Seninghem
- **Mme Jeanne BOULOGNE née BAY**, âgée de 90 ans, domiciliée 6 impasse du blanc guéron, décédée le 25 novembre à Seninghem



INFOS PRATIQUES

MAIRIE

90 rue Principale - 62380 SENINGHEM

09.67.22.63.81 ou 03.21.39.63.81

- mairie-seninghem@wanadoo.fr

- **Mairie ouverte au public** : - le lundi de 9h30 à 12h,
le Mercredi de 9h30 à 12h, le Jeudi de 16h30 à 19h

- **Le Maire sera présent** : - le Lundi de 10h30 à 12h
et le Jeudi de 17h30 à 19h.

- **Le port du MASQUE est obligatoire!** - une prise de
rendez-vous est également possible



DECHETTERIE DE LUMBRES

Les horaires sont les suivants :

horaires d'hiver : 9h/11h45 et 14h/17h30 du lundi au vendredi

Samedi : 9h/17h30

Dimanche : Fermé

<http://www.smla.fr/>

RAPPEL : Les déchèteries sont fermées les jours fériés

MAISON DES SERVICES DU PAYS DE LUMBRES

1, chemin du Pressart - 62380 LUMBRES

03 21 12 94 94 accueil@ccplumbres.fr

Les horaires sont les suivants :

Du lundi au vendredi : 8h30 – 12h30 / 13h30 – 17h

Ouverture décalée le mercredi jusqu'à 19h et le 1er et
3ème samedi de chaque mois de 9h à 12h

<http://www.cc-paysdelumbres.fr/>

LES NUMÉROS UTILES

MAIRIE de BAYENGHEM

03 21 95 03 04

MAIRIE de COULOMBY

03 21 39 65 88

MAIRIE de SENINGHEM

03 21 39 63 81

ECOLE de BAYENGHEM

09 63 26 80 06

ECOLE de COULOMBY

03 21 38 59 18

ECOLE de SENINGHEM

03 91 92 22 47

CANTINE de SENINGHEM

03 21 93 11 01

STADE de SENINGHEM

03 21 97 94 78

MÉDECIN de GARDE

03 21 71 33 33

PHARMACIE de GARDE

0 825 74 20 30

CH de ST OMER

03 21 88 70 00

CH de BOULOGNE/MER

03 21 99 33 33

CENTRE ANTIPOISON LILLE

0 800 59 59 59

SOS MAINS & DOIGTS LESQUIN

03 20 95 75 72

GENDARMERIE de LUMBRES

03 21 39 64 17

15

SAMU

17

Police
Gendarmerie

18

Pompiers

112

Toutes
urgences

Trier plus et mieux

Il est indispensable d'améliorer encore le geste du tri afin de diminuer les dépenses et augmenter les recettes de traitement des déchets. C'est important pour préserver notre environnement et positif pour notre économie, pour l'emploi, et pour nos finances.

Trier c'est facile et indispensable !

Je dépose en vrac dans ma poubelle jaune



... Et rien d'autre !

TRI SELECTIF DES DECHETS, encore un effort !

*Le saviez-vous ? Tout ce qui arrive au centre de tri qui n'est pas exploitable ou valorisable (matériaux souillés, erreurs de tri) passe en refus de tri. Ces erreurs de tri sont ensuite expédiées pour incinération, cela représente un coût supplémentaire pour la collectivité. En 2020, on dénombre **233 tonnes de refus de tri**, soit en moyenne 10 kg par habitant et un surcoût de **26 795 €** pour la collectivité*



Papiers-cartons : encore mieux recycler !

Les papiers et cartons d'emballages sont déjà collectés dans le bac jaune mais ce n'est pas suffisant. Une très grande quantité de papiers cartons n'est actuellement pas recyclée. Pour répondre à l'extension des consignes de tri au plan national, la CCPL a installé des points d'apport volontaire. En complément de la collecte existante, chaque commune de la CCPL est dotée d'au moins une borne de collecte sur le modèle de ce qui se fait déjà pour le verre. Au total, 40 bornes sont installées sur le territoire. L'objectif est de collecter plusieurs centaines de tonnes supplémentaires de papiers cartons chaque année. Mais pas que.

Ces bornes permettent :

- un tri de meilleure qualité : les emballages papiers et cartons seront moins souillés et mieux valorisés
- un recyclage local du papier : le papier récupéré est valorisé par les papetiers locaux.

En participant à cette action, vous favorisez l'économie et l'emploi local.

En effet, les papiers et cartons collectés seront directement revendus aux usines papetières de notre territoire. Recyclés, ils serviront à refabriquer des emballages. C'est ce que l'on appelle l'économie circulaire, celle qui transforme nos déchets en ressources. Cartons, magazines, annuaires, papiers administratifs sans agrafes ni reliures...

Participez, recyclez !



J'ai bien trié, et après ?

Les déchets déposés dans la poubelle d'ordures ménagères sont uniquement des déchets restants après le tri, à savoir: emballages souillés, polystyrène, papier peint souillé, couches bébé, vaisselle, pots de fleur, restes de table variés (viandes, poissons, etc.), films de sur-emballage plastique, sacs en plastique, stylos, rasoirs en plastique jetables, pots de yaourts et de glace, gobelets en plastique... et aussi cotons à démaquiller, vitres, miroirs, sacs d'aliments pour animaux, berlingots de lessive, etc...

*«Le meilleur déchet,
c'est celui que
l'on ne produit pas»*



Faire du compost

Le compost, l'or vert des jardins pour alléger votre poubelle !

A la maison comme au jardin, nous produisons des déchets organiques (restes de repas, épluchures de légumes, marc de café, coquilles d'œufs, tontes de gazon, feuilles mortes...). Ces déchets représentent 40 à 60% de notre poubelle ordures ménagères résiduelles. Une fois déposés dans le composteur, ils se transforment peu à peu en compost, une matière organique nécessaire aux végétaux.



COMMENT OBTENIR UN COMPOSTEUR ?

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres peut vous fournir un composteur de 325 L contre une participation de 15€. Vous pouvez en faire la demande depuis le site internet de la CCPL www.cc-paysdelumbres.fr rubrique «Tout sur le tri/composteur».



Les extensions des consignes de tri Ce n'est pas pour tout de suite... mais pour bientôt !

En quoi consiste l'extension de ces consignes de tri ?

L'extension des consignes de tri consiste à permettre aux habitants à mettre tous les emballages dans le bac de tri et à développer le recyclage des emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : films, pots et barquettes. Jusqu'alors en France, les consignes de tri pour les emballages en plastique étaient limitées aux bouteilles et flacons. Leur recyclage s'est vite organisé et développé.

Mais le choix d'une filière prioritaire pour le PET (type de plastique) a eu comme conséquences deux freins à l'augmentation des performances du recyclage en France :

- il n'a pas permis de développer le recyclage des autres emballages en plastique comme les barquettes, les pots ou encore les films,
 - il a introduit une exception dans les consignes de tri, rendant plus complexe le geste de l'habitant.
- Ce que l'on appelle l'extension des consignes de tri, organisée par la loi et soutenue par tous les acteurs dans leurs prises de position publique (Ministère, Ademe...) répond à ces deux nécessités : un geste de tri systématisé et une massification des emballages collectés pour mise en place de solutions industrielles de traitement.



Pourquoi mener cette extension ?

Pour augmenter le recyclage de tous les emballages. Les emballages en plastique, tels que le blister, la barquette, le film plastique, le tube de dentifrice, le pot de yaourt, etc. Mais attention, ce n'est pas pour tout de suite car elles constituent les erreurs de tri les plus fréquentes, même chez les bons trieurs. En simplifiant les consignes des emballages en plastique, on permet aux Français de ne plus se poser de question. Et on peut attendre un geste de tri plus systématique car plus assuré : tous les emballages sont à déposer dans le bac de tri quelle que soit la matière.

Ensuite, l'extension va permettre de développer le recyclage des emballages en plastique autres que les bouteilles et flacons, dont le recyclage est déjà pérenne. En ouvrant la collecte sélective à ces emballages en plastique, on permet aux entreprises de recyclage de disposer de matière pour expérimenter les process et développer les technologies nécessaires à leur recyclage à grande échelle.

Source : CITEO

Et sur la Communauté de Communes du Pays de Lumbres ?

L'extension des consignes de tri est appliquée progressivement depuis 2015 sur l'ensemble du territoire français. 25 millions de Français peuvent déjà trier tous les emballages.

Sur notre territoire, si la CCPL a la compétence collecte, c'est le Syndicat Mixte Lys Audomarois (SMILA) qui a la compétence du traitement des déchets. La CCPL reste responsable de ses déchets. Le centre de tri des déchets d'Arques devenu obsolète, un nouveau centre de tri verra le jour pour s'adapter et mettre en place cette évolution des consignes de tri d'ici quelques années.

Tous ensemble, préparons-nous à cette nouvelle façon de trier !



2035

Augmentation
de la valorisation
de matière :

65%
des déchets
ménagers.

Réduction
du stockage :

10%
de déchets
ménagers enfouis.

...

60%
de valorisation
de matière
dans les déchets
ménagers.

2030

Déchets ménagers :
les objectifs.

-15%
par rapport à 2010

et
5%
de déchets
ménagers
réemployés
et réutilisés.

2025

-50%
de déchets
non dangereux.

2023

Tri à la source
des biodéchets
et augmentation
de la valorisation
énergétique :

70%

de valorisation
énergétique pour
les déchets
ne pouvant faire l'objet
de valorisation de
matière.

2022

Extension
des consignes
de tri.

Calendrier 2022 des collectes de déchets ménagers Commune de Seninghem

JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
SA 1 MA	1 MA	1 MA	1 VE	1 DI	1 ME	1 VE	1 LU	1 JE	1 SA	1 MA	1 JE
DI 2 ME	2 ME	2 ME	2 SA	2 LU	2 JE	2 SA	2 MA	2 VE	2 DI	2 ME	2 VE
LU 3 JE	3 JE	3 JE	3 DI	3 MA	3 VE	3 DI	3 ME	3 SA	3 LU	3 JE	3 SA
MA 4 VE	4 VE	4 VE	4 LU	4 ME	4 SA	4 LU	4 JE	4 DI	4 MA	4 VE	4 DI
ME 5 SA	5 SA	5 SA	5 MA	5 JE	5 DI	5 MA	5 VE	5 LU	5 ME	5 SA	5 LU
JE 6 DI	6 DI	6 DI	6 ME	6 VE	6 LU	6 ME	6 SA	6 MA	6 JE	6 DI	6 MA
VE 7 LU	7 LU	7 LU	7 JE	7 SA	7 MA	7 JE	7 DI	7 ME	7 VE	7 LU	7 ME
SA 8 MA	8 MA	8 MA	8 VE	8 DI	8 ME	8 VE	8 LU	8 JE	8 SA	8 MA	8 JE
DI 9 ME	9 ME	9 ME	9 SA	9 LU	9 JE	9 SA	9 MA	9 VE	9 DI	9 ME	9 VE
LU 10 JE	10 JE	10 JE	10 DI	10 MA	10 VE	10 SA	10 ME	10 SA	10 LU	10 JE	10 SA
MA 11 VE	11 VE	11 VE	11 LU	11 ME	11 DI	11 SA	11 JE	11 DI	11 MA	11 VE	11 DI
ME 12 SA	12 SA	12 SA	12 MA	12 JE	12 DI	12 MA	12 VE	12 LU	12 ME	12 SA	12 LU
JE 13 DI	13 DI	13 DI	13 ME	13 VE	13 LU	13 ME	13 SA	13 MA	13 JE	13 DI	13 MA
MA 14 LU	14 LU	14 LU	14 JE	14 SA	14 MA	14 JE	14 DI	14 ME	14 VE	14 LU	14 ME
SA 15 MA	15 MA	15 MA	15 VE	15 DI	15 ME	15 VE	15 LU	15 JE	15 SA	15 MA	15 JE
DI 16 ME	16 ME	16 ME	16 SA	16 LU	16 JE	16 SA	16 MA	16 VE	16 DI	16 ME	16 VE
LU 17 JE	17 JE	17 JE	17 DI	17 MA	17 VE	17 DI	17 ME	17 SA	17 LU	17 JE	17 SA
MA 18 VE	18 VE	18 VE	18 LU	18 ME	18 SA	18 LU	18 JE	18 DI	18 MA	18 VE	18 DI
ME 19 SA	19 SA	19 SA	19 MA	19 JE	19 DI	19 MA	19 VE	19 LU	19 ME	19 SA	19 LU
JE 20 DI	20 DI	20 DI	20 ME	20 VE	20 LU	20 ME	20 SA	20 MA	20 JE	20 DI	20 MA
VE 21 LU	21 LU	21 LU	21 JE	21 SA	21 MA	21 JE	21 DI	21 ME	21 VE	21 LU	21 ME
SA 22 MA	22 MA	22 MA	22 VE	22 DI	22 ME	22 VE	22 LU	22 JE	22 SA	22 MA	22 JE
DI 23 ME	23 ME	23 ME	23 SA	23 LU	23 JE	23 SA	23 MA	23 VE	23 DI	23 ME	23 VE
LU 24 JE	24 JE	24 JE	24 DI	24 MA	24 VE	24 DI	24 ME	24 SA	24 LU	24 JE	24 SA
MA 25 VE	25 VE	25 VE	25 LU	25 ME	25 SA	25 LU	25 JE	25 DI	25 MA	25 VE	25 DI
ME 26 SA	26 SA	26 SA	26 MA	26 JE	26 DI	26 MA	26 VE	26 LU	26 ME	26 SA	26 LU
JE 27 DI	27 DI	27 DI	27 ME	27 VE	27 LU	27 ME	27 SA	27 MA	27 JE	27 DI	27 MA
VE 28 LU	28 LU	28 LU	28 JE	28 SA	28 MA	28 JE	28 DI	28 ME	28 VE	28 LU	28 ME
SA 29 MA	29 MA	29 MA	29 VE	29 DI	29 ME	29 VE	29 LU	29 JE	29 SA	29 MA	29 JE
DI 30 ME	30 ME	30 ME	30 SA	30 LU	30 JE	30 SA	30 MA	30 VE	30 DI	30 ME	30 VE
LU 31 JE	31 JE	31 JE	31 MA	31 DI	31 ME	31 DI	31 ME	31 LU	31 SA	31 ME	31 SA

■ Bac couvercle noir - ordures ménagères
■ Bac couvercle jaune - déchets recyclables

RAPPEL : Veillez à sortir vos bacs la veille du jour de collecte. Tous les déchets déposés en dehors des bacs ne seront pas collectés. La collecte est assurée les jours fériés.

Pour toutes demandes concernant la collecte,
contactez nous au **03.21.12.94.92**

Pour toute demande de bacs ou réparation de
couvercle, rendez-vous sur le site de la Communauté de Communes,
cc-paysdelumbres.fr, **Service de collecte/Tout sur le tri**

- La rivière dégrade mes berges et je perds du terrain, qu'est-ce que je peux faire ?



Des berges plantées sont plus stables. Toutefois, quand les racines ne suffisent pas, vous pouvez juger nécessaire de protéger votre bien.

Attention, la mise en œuvre de protections de berge est encadrée par le Code de l'environnement. Pour cela aussi, les techniciens du SmageAa sont là pour vous conseiller.

- Qui piège les rats musqués ?

C'est le propriétaire / gestionnaire des terrains qui doit prévoir la destruction des espèces exotiques envahissantes sur son terrain. Il peut se rapprocher du Groupement de défense contre les organismes nuisibles (GDON) local ou d'un piégeur pour effectuer cette opération (renseignements en mairie ou auprès des techniciens du SmageAa).



- Est-ce que je peux pêcher ?



Après vous être acquitté du timbre de pêche départemental auprès des dépositaires de cartes de pêche ou de la Fédération de pêche, vous avez le droit de pêcher sur votre propriété.

- Est-ce que je peux utiliser l'eau de la rivière ?



L'utilisation limitée de l'eau à des fins personnelles est autorisée, sauf préconisation contraire de la Préfecture (arrêté sécheresse).

L'abreuvement des bêtes est autorisé de préférence via un système d'abreuvoir afin de limiter les dégradations de berges.

MES QUESTIONS AU BORD DE L'EAU



- À quelle période faire les travaux ?

Les périodes les plus favorables dépendent du type de travail à effectuer et s'adaptent à la vie aquatique.

- > Fauche des berges : de juin à septembre
- > Taille (faucardage) des plantes aquatiques : de juin à août
- > Taille des arbres et arbustes : d'octobre à mars
- > Curage : d'août à octobre
- > Piégeage des rats musqués : toute l'année et plus favorablement en octobre, novembre, février, mars et avril

Pour protéger la vie aquatique, évitez de marcher dans le cours d'eau de janvier à juin.

Article L215-14 du Code de l'Environnement

[...] le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives.

L'équipe du SmageAa vient en assistance des riverains pour l'entretien des 110 km de cours d'eau de l'Aa et de ses affluents en amont de Saint-Omer.

Pour un renseignement, un conseil, vous pouvez nous contacter au SmageAa.



Maison du Papier
15, rue Bernard Chochoy
62380 Esquermes
tél. 03 21 88 98 82
smageaa@smageaa.fr
www.smageaa.fr



Quelques questions peuvent encore se poser :

• À qui appartient la rivière ?

Le propriétaire riverain est propriétaire de la berge et de la moitié du lit. C'est vrai sur l'Aa et ses affluents entre Bourthes (la source) et Saint-Omer.

L'eau, elle, n'appartient pas au riverain. Elle fait partie du patrimoine commun de la Nation.

• Qui doit entretenir ?

C'est le riverain qui est responsable de l'entretien régulier du cours d'eau. C'est même une obligation.

Sur l'Aa et ses affluents, le riverain peut toujours assurer l'entretien, même si la collectivité a décidé de créer une équipe technique (celle du SmageAa) qui vient « en assistance ».

Les déchets, issus de cet entretien, appartiennent au propriétaire ou à son exploitant.

• Pourquoi entretenir ?

L'entretien est destiné à maintenir le cours d'eau et ses berges « en état ». Le cours d'eau doit ainsi conserver sa vocation écologique, de milieu naturel, et sa vocation hydraulique, de circulation de l'eau.

• En quoi consiste l'entretien ?

L'entretien est différent selon que l'on se situe en ville où il faut favoriser l'écoulement, ou au milieu des pâtures où l'on peut privilégier une gestion très écologique.

Selon les endroits, il peut s'agir de : tailler la végétation des berges, retirer les déchets, retirer ce qui peut créer des obstacles, retirer les dépôts de sables et graviers (atterrissements), détruire les espèces exotiques envahissantes...

• Qui nettoie les vannages ?

C'est au propriétaire / gestionnaire du vannage de nettoyer ses vannes. L'équipe du SmageAa peut lui apporter une assistance.

• La végétation me gêne, est-ce que je peux la tailler ?

Si vous êtes propriétaire du terrain où se trouve la végétation, vous avez la possibilité de la tailler.

Les déchets de taille doivent être évacués en compostière ou déchetterie. Ces déchets, comme les tontes de pelouse ne doivent pas être déposés au bord du cours d'eau.

En outre, le traitement chimique des berges est strictement interdit.

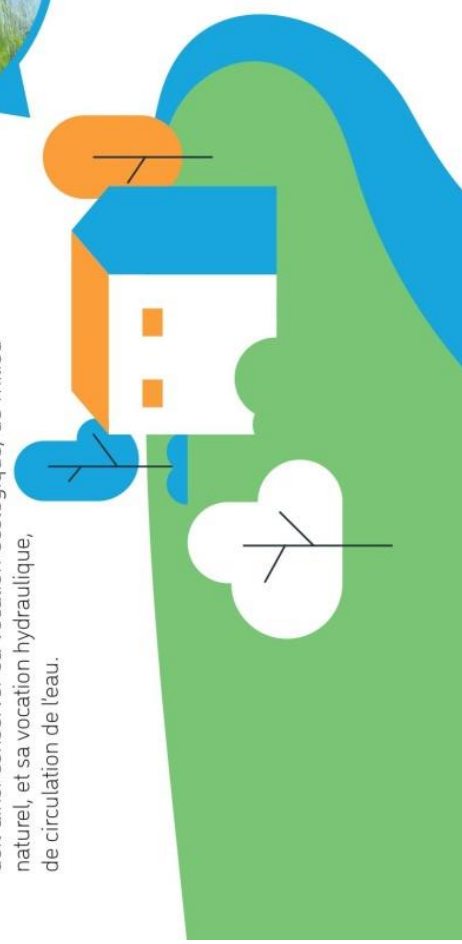
• Un ilot se crée devant chez moi, est-ce que je peux le curer ?

La pente de l'Aa permet aux limons, sables et graviers de circuler naturellement. Toutefois, des ilots se forment par endroit. Le SmageAa intervient sur ceux qui sont problématiques.

Comme pour la taille, le propriétaire peut retirer lui-même un dépôt récent.

Attention, il y a quelques règles à respecter : bien choisir sa période d'intervention ; laisser les matériaux retirés dans le cours d'eau, par exemple en les replaquant à la base des berges.

Avant les travaux, renseignez-vous auprès des techniciens du SmageAa qui sont là pour vous conseiller.





Adresse : 7, ZAL des Rahauts –62 380 LUMBRES

Tél : 03.21.39.62.14 **Mail :** sidealf@orange.fr **site web :** www.sidealf.fr

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 9h00-12h00

Les principaux investissements en 2021 ont été les suivants :

L'Assainissement collectif :

- La création d'un réseau d'assainissement rue d'en bas et résidence de l'Aa à Setques (900m) et 2 postes de refoulement.
- La création d'un réseau d'assainissement rue Bernard Chochoy et rue de l'Hermitage à Esquerdes (800m) et 1 poste de refoulement.
- Remplacement des tubes et membranes d'oxygénation du bassin d'aération à la Station d'épuration du Marais de Lumbres.
- Réalisation de 10 boîtes de branchement dans le cadre de viabilisation de terrain.
- Réhabilitation de l'alternance des bassins à la station d'épuration de Journy.

L'eau potable :

- Remplacement de la conduite d'eau potable et remplacement des branchements plomb rue de Renty à Fauquembergues.
- Mise en service du nouveau réservoir de Pihem (Hameau de Bientques).
- Remplacement d'une conduite d'eau potable et des branchements rue d'Esquerdes sur la commune de Pihem.
- Remplacement d'une conduite d'eau potable et des branchements rue du Vert Sifflet sur la commune de Wismes.
- Rénovation du réservoir du calvaire sur la commune de Saint Martin d'Hardinghem.
- Remplacement de Charlatte (anti-bélier) sur divers sites :
 - * Surpresseur de Bayenghem les Seninghem, Surpresseur de Thiembronne, Surpresseur de Happes, Surpresseur de Renty.
- Remplacement de 19 vannes de sectorisation sur la commune de Cléty.
- Remplacement de 550 compteurs sur diverses communes du SIDEALF.

Cette liste non-exhaustive représente les différents chantiers que le SIDEALF a mis en œuvre au cours de l'année 2021 afin d'améliorer et de rendre plus efficace son réseau de distribution.

Rappel : Par sécurité, il est souhaitable de contrôler régulièrement votre compteur (une fois par mois) afin de limiter le risque de fuite sur une durée importante, en effet le SIDEALF ne procède qu'à une seule relève par an.
En cas de fuite après compteur, prenez contact sans délai avec le syndicat.

L'Assainissement Non Collectif :

Le SIDEALF a procédé au cours de l'année 2021 au contrôle des habitations mises en vente (diagnostic assainissement).

RAPPEL :

Le SIDEALF vous rappelle que depuis le début de l'année 2020, une large gamme de moyens de paiement est mise à votre disposition pour le règlement de vos factures:

- | | |
|--|-------------------------|
| - Paiement en ligne directement sur notre site internet. | - Virement bancaire |
| - Prélèvement mensuel ou à échéance | - Chèques |
| - Paiement par carte bancaire sur place | - Paiement en numéraire |

Désormais, vous pouvez effectuer toutes vos démarches et avoir toutes les informations nécessaires sur le fonctionnement du SIDEALF par le biais de notre site internet : www.sidealf.fr

Le service administratif est à votre disposition pour toute demande de renseignements.

Un **service d'astreinte technique** peut être joint tous les jours 24h/24h **en cas d'urgence uniquement** au **06.88.06.63.45**.

Au nom des membres du Comité Syndical, du Personnel du SIDEALF et en mon nom personnel, je vous présente mes meilleurs vœux de bonheur, santé et réussite pour l'année 2022.

Bertrand PRUVOST
Président du SIDEALF

- Permanence de la mairie fin d'année :

- Lundi 20 décembre de 16h à 19h

- Mercredi 22 décembre de 10h à 12h

- Mardi 28 décembre de 16h à 19h



- Le recensement est obligatoire pour tous, filles et garçons dès 16 ans
- Dans la traversée du village et des hameaux, la **vitesse est limitée à 50km/h**, mais également dans certaines zones à 30 km/h !!! Pensez aux enfants, au respect des priorités à droite, aux dangers imprévisibles...

- Quelques dates à retenir :

-Concours de belote du Trail Café : Samedi 29 Janvier

-Repas de la Danse : Samedi 12 Mars

-Trail Evasion : Dimanche 20 Mars

-Repas du club de Foot : Samedi 30 Avril

-Elections Présidentielles : les 10 et 24 Avril

-Elections Législatives : les 12 et 19 Juin

-Spectacle de Danse : Samedi 11 Juin et Dimanche 12 Juin

-Fête des écoles du RPI : Dimanche 19 Juin

-Animations du Parc dans le cadre de l'ABC :

- Vendredi 4 mars : soirée animation rapace nocturne (un peu sous la forme nuit de la chouette), présentation en salle puis sortie dans le village. 15 pers max sur inscriptions
- Samedi 9 avril matin : Nicheurs précoces en extérieur (probablement balade)
- Samedi 30 avril : jeu de piste pour découvrir une exploitation en agriculture biologique
- Vendredi 29 juillet : sortie sur les papillons, criquets et sauterelles

Le comité des fêtes de SENINGHEM vous propose Les 22 - 23 - 24 avril 2022



Un programme sur 3 jours

- Le cabaret ROYAL PALACE
- Visite du musée LALIQUE
- EUROPA-PARK pour les amateurs de sensations
- Embarquement pour une balade en bateau mouche à STRASBOURG
- Mulhouse , son parc zoologique et botanique

Renseignements et réservations

- 03.21.93.03.27 ou cdi.seninghem@laposte.net
- inscription avant le 8 janvier 2022
- Indiquez votre choix 1 ou 2 pour le 23/04

Prestations et tarifs

- Transport aller-retour en car
- Hébergement en chambres jusqu'à 5 personnes
- Pension complète du vendredi soir au dimanche midi (boissons incluses) sauf pour EUROPA-PARK samedi midi
- Adulte en double ou plus : 360€
- Adulte en single (seul): 410€
- 7 à 12ans (repas enfant): 270€
- jusque 6 ans : sur demande

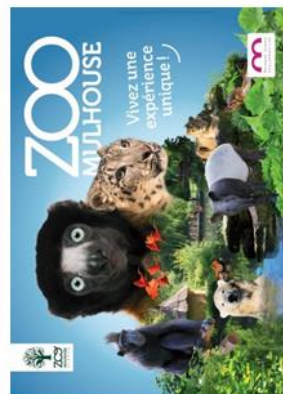
Possibilité de paiement en plusieurs fois, acompte de 30% à la réservation,
Voyage sous réserve du nombre de personnes minimum requises

Un Week-end en ALSACE

Vendredi 22 avril

Départ 4h30 de SENINGHEM en car
repas tiré du sac ou au restaurant
Arrivée vers 14h à MULHOUSE

Découverte du parc zoologique et botanique,
3ème site le plus visité d'Alsace.



Vers 19h , installation à l'hôtel , repas en toute convivialité

Dimanche 24 avril

Après le petit déjeuner ,départ pour
STRASBOURG: visite en bateau et temps
libre



Déjeuner au restaurant
Retour vers SENINGHEM , arrivée dans la
soirée (environ 23h)

Samedi 23 avril (choix 1)

Après le petit déjeuner, départ pour
Wingen-sur-Moder: Visite du Musée
LALIQUE , célèbre maître verrier



Déjeuner au restaurant, Arrivée vers 14h à
KIRWILLER. Découvrez la nouvelle revue
« Trésor » du cabaret Royal Palace



Après le spectacle , vous pourrez déguster
une coupe de crémant au LOUNGE CLUB
du cabaret

Retour à l'hôtel , Diner

Samedi 23 avril (choix 2)

Après le petit déjeuner, départ pour
Europa-park , Journée complète
Retour à l'hôtel , Diner





TRAIL EVASION Courir AVEC et POUR des Enfants Extraordinaires



TRAIL EVASION en Pays de Lumbres. (62)

Courir AVEC et POUR des Enfants Extraordinaires!

**TRAIL EVASION en Pays de
Lumbres.**

Dimanche 20 Mars 2022

C'est reparti!

**Venez Courir AVEC et POUR des
Enfants Extraordinaires !**

